

## **Charte d'Accueil et d'Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap**

L'organisme de formation Dolphinus enregistré sous le numéro 44570389557 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) s'engage à promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap.

Cette charte a pour objectif de définir clairement nos engagements, nos objectifs, et les actions spécifiques que nous mettons en place pour garantir un accueil et un accompagnement adaptés.

### **Nos engagements :**

#### **1. Inclusion et Égalité des Chances**

- Nous nous engageons à offrir des formations accessibles à toutes les personnes, indépendamment de leur situation de handicap.
- Nous garantirons l'égalité des chances dans l'accès à nos formations et dans les conditions de réussite.

#### **2. Accessibilité**

- Nous nous engageons à choisir des locaux de formation accessibles à tous, ainsi que nos outils pédagogiques, et nos supports de formation.
- Nous veillerons à ce que toutes les adaptations nécessaires soient mises en place pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

#### **3. Confidentialité et Respect**

- Nous garantissons la confidentialité des informations relatives aux situations de handicap des apprenants.
- Nous traiterons chaque personne avec respect et dignité, en prenant en compte ses besoins et ses attentes.

## **Nos objectifs :**

### 1. Favoriser l'Accès à la Formation

- Faciliter l'accès à nos formations pour les personnes en situation de handicap en supprimant les barrières physiques, sociales, et pédagogiques.

### 2. Assurer un Accompagnement Personnalisé

- Mettre en place un accompagnement individualisé pour chaque apprenant en situation de handicap, afin de garantir son bien-être et sa réussite.

### 3. Sensibiliser et Former le Personnel

- Former et sensibiliser l'ensemble du personnel de l'organisme aux enjeux de l'inclusion et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.  
- Encourager le partage de bonnes pratiques et l'amélioration continue des dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

## **Nos actions spécifiques :**

### 1. Nomination d'un Référent Handicap

- Désigner un référent handicap au sein de l'organisme, chargé de coordonner les actions d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.  
- Le référent handicap sera le point de contact privilégié pour les apprenants et les formateurs.

### 2. Adaptation des Supports Pédagogiques

- Adapter les supports de formation aux besoins des apprenants (documents en braille, vidéos sous-titrées, supports audio, etc.).  
- Mettre à disposition des outils technologiques facilitant l'apprentissage (logiciels de reconnaissance vocale, lecteurs d'écran, etc.).

### 3. Accompagnement Personnalisé

- Élaborer un plan d'accompagnement personnalisé pour chaque apprenant en situation de handicap, en concertation avec lui et, si nécessaire, avec des professionnels spécialisés.  
- Assurer un suivi régulier et des évaluations pour ajuster les dispositifs mis en place.

### 4. Partenariats et Réseaux

- Développer des partenariats avec des associations et des organismes spécialisés dans le handicap pour bénéficier de leur expertise et de leur soutien.  
- Participer à des réseaux et des événements dédiés à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Par cette charte, Dolphinus réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap. Nous nous engageons à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour garantir un accueil et un accompagnement de qualité, afin que chaque apprenant puisse suivre sa formation dans les meilleures conditions possibles.

Bénédicte MERLE  
Présidente  
Le 24 septembre 2024